

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 13/07/2023
DÉPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 13/07/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 077
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03_345-DE
		9.1
		compétence des communes

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du 3 juillet 2023

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 23 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Ghislain de FLAUJAC  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Frank GOBBATO  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER  
Mme Sylvie COUDERC à Mme Patricia MARROCQ  
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. Frank GOBBATO à Mme Muriel AVID  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES**

**Objet : Fête des associations – Elaboration d'un règlement intérieur**

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

La Fête des associations est une manifestation de faire découvrir les associations proposant des activités facilitant le contact en un seul lieu entre les habitants et le

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le  
ID : 032-213202088-20230703-2023JUIL03\_345-DE

Cette fête permet également de faire découvrir la richesse et la diversité du tissu associatif de la commune et offre l'avantage aux familles de procéder immédiatement aux inscriptions des activités choisies.

Cet événement est organisé traditionnellement le deuxième samedi du mois de septembre.

Afin de définir les règles de fonctionnement de cette manifestation (conditions d'inscription, communication, installation, etc...), Monsieur l'adjoint au Maire propose d'établir un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉANGLES



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **13 JUIL. 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 13 JUIL. 2023**